

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, LOTTIN Elodie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, QUILICHINI Céline</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

Objet : Désignation des délégués au Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants au sein du Comité syndical du PNRC ;

Considérant que chaque commune dispose d'un représentant au sein du PNRC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


DÉCIDE

ARTICLE 1 : Désigne en qualité de délégué titulaire M. Paul QUILICHINI et, en qualité de délégué suppléant, M. Jean-Pierre SAMPIERI.

ARTICLE 2 : Précise que les délégués ainsi désignés représenteront la commune pour la durée du mandat municipal en cours.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise au Syndicat mixte du PNRC.

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	

Affichée et transmise en Préfecture le : 01/06/2026	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 mai 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/06/2026 Le Maire Paul QUILICHINI 
---	---